

Participation aux RIS (Réunions d'Information Syndicale)



FSU40

Références réglementaires : Décret n°82-447 du 28 mai 1982 Art. 5 ;

Arrêté du 29 août 2014 ;

Circulaire n° 2014-120 du 16 septembre 2014

Le droit :

Il suffit de prévenir l'IEN 48 heures à l'avance.

Il ne s'agit pas de « demander l'autorisation de » mais « d'informer que ».

Les enseignants ont le droit de participer aux RIS à raison de

3 demi-journées par année scolaire dont une sur le temps devant élèves.

Cette participation sur le temps devant élèves ne doit pas entraîner une interruption de service (les élèves doivent pouvoir être pris en charge). Les deux autres RIS s'imputent sur les 108 heures.

Ce qu'en pense le SNUipp-FSU:

Pour le SNUipp-FSU, les enseignants doivent retrouver les mêmes droits que tous les fonctionnaires, c'est-à-dire la possibilité de participer aux RIS librement sur l'ensemble de leur temps de travail.

Le SNUipp-FSU organise des réunions d'information syndicale (RIS) ouvertes à toutes et tous sur le département.

Lorsque vous voulez participer à une RIS, prévenez aussi vos collègues de l'école. Si vous êtes nombreux dans ce cas et que les moyens de remplacement nécessaires ne peuvent être dégagés, vous pouvez aussi vous organiser par un roulement sur plusieurs RIS.

Ce que vous devez faire pour la RIS du 30/01/19

Jusqu'au Envoyer un mail au <u>snu40@snuipp.fr</u>
28 janvier pour nous signifier votre participation.

Au plus tard le Envoyer un mail à l'IEN pour <u>l'informer</u> 28 janvier 8H de votre participation (48 heures avant)

Prendre contact avec la circonscription pour savoir si vous êtes remplacé(e) -> si difficulté, nous contacter

Réunions d'Informations Syndicales

à MONT DE MARSAN

Local du SNUipp-FSU40 - 97, place de la caserne Bosquet

à ST VINCENT DE TYROSSE

Collège JC Sescousse - 2, avenue du parc



Mercredi 30/01/19 de 9h à 12h



AU PROGRAMME:

Carte scolaire:

Le nombre de postes supprimés à la rentrée 2019 sur le département sera officiellement connu à cette date.

Ce sera l'occasion de venir comprendre comment cela fonctionne et comment vos représentants travaillent avec vous pour infléchir des décisions de l'administration.

Mouvement:

Tenez-vous informés des changements et nouveautés.

Évaluations CP:

Cette problématique concerne tous les enseignants, pas uniquement ceux qui exercent en CP. Rejoignez la réflexion collective engagée par le SNUipp-FSU à ce sujet.

Liberté pédagogique, liberté d'expression, débats d'actualité :

Venez partager vos questions, vos remarques, vos analyses et vos souhaits d'action avec nous.

Nous pourrons bien sûr aborder aussi à votre demande toute autre question liée à notre métier ou à votre quotidien professionnel.

Faites une pause dans votre quotidien de classe et saisissez-vous de ce temps auquel vous avez droit pour vous retrouver avec nous, entre collègues, et parler « en présentiel » de nos réalités professionnelles!